

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JANVIER A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Sylvie LEFEBRE, Marina LOBBEDEY, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etait absente : Marie-Laure FLANDRIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. le Maire

Secrétaire élue : Audrey CREVECOEUR

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

- Question 2016-59 – ALSH Intercommunal : il n'a pas été précisé dans le compte-rendu que le Conseil Municipal a décidé de changer le mode de répartition du coût des enfants domiciliés à l'extérieur sur les 4 communes partenaires. Désormais, les Mairies de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE se verront réclamer une participation calculée au prorata du nombre d'heures de présence des enfants de chacune d'entre elles (et non plus forfaitairement sur la base du coût des « extérieurs » / 4).

2017-01 – Construction d'un nouveau poste de transformation électrique route de Watten

Par délibération n° 2016-15 en date du 12 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge les dépenses afférentes à l'extension du réseau électrique afin que la société SCI TFB puisse mener à terme son projet de construction de cellules artisanales sur la parcelle cadastrée Section AC n° 212 sise route de Watten.

Afin de poursuivre la procédure, ENEDIS a demandé que le Conseil Municipal délibère pour autoriser la pose d'un nouveau poste de transformation électrique.

Un premier projet, présenté dans la déclaration préalable de travaux déposée fin novembre 2016, prévoyait une implantation parallèle à la route de Watten ; Il a fait l'objet d'observations de la MDAD de LUMBRES qui demandait notamment que soit observé un recul de 4 mètres (au lieu des 2 prévus initialement) et d'un rejet de la majorité des membres du Conseil Municipal qui souhaitait que le poste soit implanté dans l'autre sens.

Le nouveau plan transmis en Mairie prévoit bien la construction du poste parallèlement aux futures habitations du béguinage.

Un avis favorable est donc émis à l'unanimité des voix.

Cette modification va entraîner un retard dans l'avancée des travaux ; Voir si ENEDIS peut mettre à la disposition du pétitionnaire un compteur forain ou un groupe afin de lui permettre de commercialiser ses premières cellules dès avril 2017 comme cela était prévu initialement.

2017-02 – Recensement de la population 2017 – Rémunération des agents participant à l'opération

Le recensement de population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Par délibération n° 2016-34 du 31 mai 2016 et 2016-60 du 22 novembre 2016 ont respectivement été nommées Caroline DELATTRE en qualité de coordonnateur communal – Sabine BOULY, Patricia DACQUIN et Florence RUCART en qualité d'agents recenseurs.

La dotation forfaitaire versée par l'Etat à la commune s'élève à 2 131 € et il revient au Conseil Municipal de déterminer la rémunération des agents qui auront participé à l'opération.

Monsieur le Maire l'informe que cette question a été évoquée lors de la Commission de Finances qui s'est tenue la veille qu'il leur est proposé, comme cela a été le cas en 2012, de rémunérer les agents recenseurs sur une base forfaitaire :

- en 2012 : dotation forfaitaire : 2 171 € / 2 agents recenseurs / forfait : 1 100 € brut chacun
- en 2017 : proposition : 750 € ou 800 € brut ;

A la majorité des voix, le Conseil Municipal se prononce pour une rémunération brute de 750 € (M. le Maire pour 800 €) ; Mme DACQUIN, actuellement adjoint territorial d'animation à temps non complet, sera rémunérée sur la base de son échelle indiciaire à raison de 75 heures complémentaires soit 748.60 € ;

Par ailleurs, il est également voté à l'unanimité des voix l'attribution d'une prime de 600 € brut à Mme DELATTRE, coordonnateur communal.

Budget Primitif – Programme de voirie – DETR 2017

M. le Maire rappelle que, par délibération n° 2016-62 du 22 novembre 2016, il a été décidé de décider d'engager les travaux des 4 dernières tranches conditionnelles du marché conclu en 2014 avec LEROY TP pour un coût total de 78 080.90 € H.T. (aménagement abribus rue de Vincq – Impasse des Etangs –Hameau des Marnières et Chemin Brûlé).

D'autres voies communales nécessiteraient également des travaux importants de réfection, notamment la rue du 26 mai 1940 – la rue de la Basse Boulogne entre la rue May et la RD 2019 et la rue de Bouquelboise.

M. COURBOT a donc contacté l'entreprise LEROY TP afin de chiffrer les travaux car, si la Municipalité décide de donner suite et de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la DETR (20 % du montant HT des dépenses), le dossier doit être déposé avant le 20 janvier.

La Commission de Finances, réunie la veille, ne s'est pas positionnée car sont déjà inscrits au BP 2017 outre les travaux de voirie repris ci-dessus, l'extension du réseau ERDF route de Watten, les travaux de rénovation de l'éclairage public, la dernière phase de la reprise des concessions dans le cimetière ; Devraient s'y ajouter le diagnostic patrimonial de l'Eglise (l'ouverture des plis à l'issue de la consultation des architectes va intervenir dans les prochains jours) et les travaux d'aménagement dans le Warland pour lesquels la commune est toujours dans l'attente de la réponse du Département.

Par ailleurs, les travaux de rénovation de la salle polyvalente qui avaient été inscrits au BP 2016 (revêtement de sol – travaux de peinture – mise en conformité de l'électricité – mise aux normes des sanitaires PMR – remplacement des rideaux) n'ont pas été réalisés ; Or le remplacement du revêtement de sol devient une priorité, de même que celui des rideaux.

Au terme des discussions, les membres du Conseil Municipal décident, compte tenu du programme de travaux de voirie engagé ces 3 dernières années, de donner la priorité à la réfection de la salle polyvalente.

De nouveaux devis seront demandés afin de monter un dossier de subvention au titre du FARDA.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Randonnée des Nénuphars : elle est programmée le 14 mai 2017 ;
- b) Banquet des Aînés : le 9 avril 2017 au Rallye d'Artois – Animation : Grégory MOUCHON ;
- c) ESSOR : voir pour changement abonnement compteur électrique (passage en heures creuses) ;
- d) Nouvelles activités périscolaires : la Commission des Affaires Scolaires s'est réunie pour la mise en œuvre des rythmes scolaires à la rentrée 2017-2018.
Il est envisagé de proposer d'organiser les NAP sur ½ journée / 2 h ½ au lieu de 3 h / Maternelles et primaires sur la même période.
Un rendez-vous sera organisé avec Mme LAMBERT, Présidente de l'APE, afin de lui présenter ce projet à charge pour elle de consulter les parents d'élèves ; M. GAUTHEROT, Directeur, y sera également convié ;
- e) Eglise : l'ouverture des plis suite à la consultation des architectes pour l'établissement du diagnostic patrimonial aura lieu dans les prochains jours ;
- f) Commerce : Fermeture du salon de toilettage canin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.